Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1475

Artikel: Elections fédérales : un peu d'air frais svp !
Autor: Joz-Roland, Emmanuelle
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282598

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

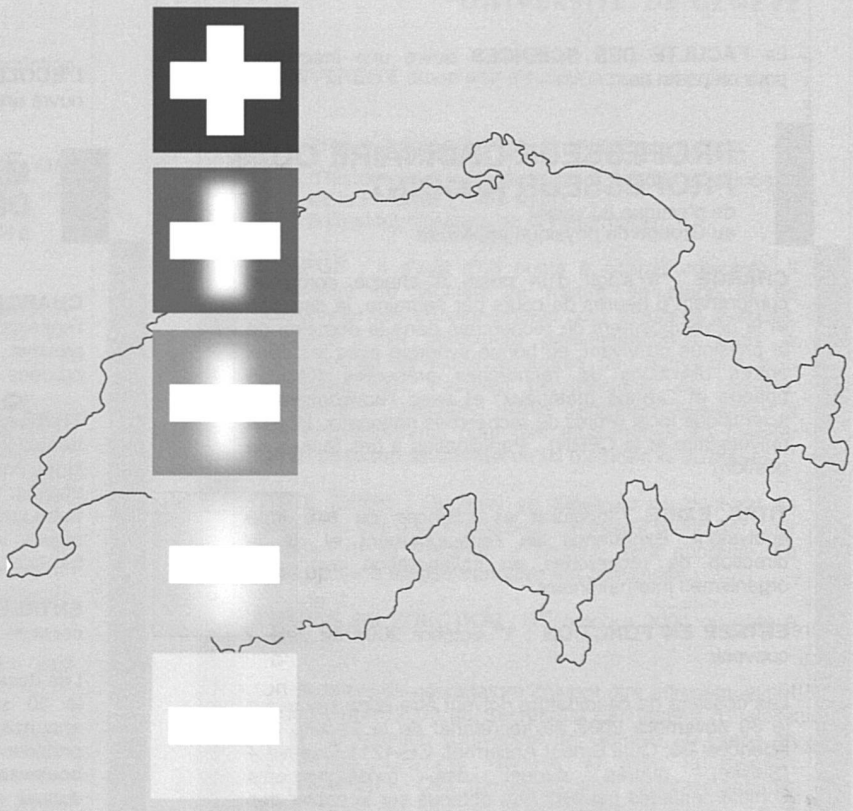

Elections fédérales : un peu d'air frais svp !

Citoyennes, les élections fédérales approchent et le climat politique n'est guère réjouissant. La conjoncture est à la crise et ne nous y trompons pas, cela signifie non seulement que nos assurances sociales vont subir des modifications qui prétériteront les assuré-e-s, mais également que ces détériorations toucheront, ainsi qu'il en a toujours été, plus durement les femmes. Petit tour d'horizon non exhaustif des problèmes que devraient nos futures édiles.

EMMANUELLE JOZ-ROLAND

L'Assurance–vieillesse (AVS), l'éternelle

La 11e révision de l'AVS inquiète et fâche : élévation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes, voire 67 à moyen terme, suppression de l'indice mixte qui prend en compte le renchérissement, mais également l'évolution des salaires, élévation de la TVA, remise en cause de la rente des veuves. La population suisse devrait donc travailler plus pour gagner moins.

La pilule est difficile à avaler, surtout pour les femmes qui sont déjà largement défavorisées par le système actuel. En effet, si 2/3 des bénéficiaires d'une rente AVS sont des femmes, celles-ci touchent en moyenne 60% de moins que les hommes. Plus de la moitié des femmes seules de plus de 75 ans touchent un revenu mensuel de moins de 2000 francs contre environ 40% des hommes.

L'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS), l'invisible

L'Accord général sur le commercialisation des services est sans doute le parent pauvre de cette campagne électorale. Cet accord international, dont le Conseil fédéral peut s'occuper sans en référer au peuple, ne fait pas la « une » des journaux et ne semble guère préoccuper les partis.

Pourtant, la perspective d'une libéralisation et d'une privatisation de services tels que l'éducation, la santé, le réseau hydraulique, la culture ou les chemins de fer ne laisse pas d'inquiéter. De plus, les femmes souffriront à coup sûr, tout particulièrement des mesures de privatisation des services : elles sont celles qui occupent le plus grand nombre de postes de travail dans les domaines de la santé et de l'éducation. Chaque diminution d'effectifs ou de dégradation des conditions de travail les concerne en premier lieu. En outre, la marchandisation de ces services peut rapidement obliger les plus défavorisés à s'en passer. Qui alors s'occupera gratuitement de la santé des familles, des personnes âgées et de l'éducation des enfants si ce n'est encore et toujours les femmes ?

ILLUSTRATIONS : JOËLLE FLUMET

La Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), la sempiternelle

Evidemment, les femmes sont tout autant discriminées par le 2e pilier. Les problèmes sont les mêmes : les femmes travaillent moins longtemps puisqu'elles font des enfants et assument généralement seule l'essentiel de leur éducation comme le veut la coutume, elles travaillent en majorité à temps partiel et touchent des revenus inférieurs au hommes. En conséquence, elles atteignent plus difficilement les 25 000 francs annuels qui donnent accès au 2e pilier – 50% des femmes n'y parviennent pas contre 5% des hommes seulement. Et lorsque toutefois elles accèdent à ce 2e pilier, la moitié d'entre elles touchent moins de 10 000 francs par an, alors que moins de 20% des hommes sont dans ce cas. Inutile de préciser que les projets gouvernementaux concernant la LPP – baisse des taux d'intérêt et des taux de conversion - ne vont pas améliorer la situation. Mais plus grave encore, parce que les femmes vivent plus longtemps en moyenne, cela donne le droit aux assureurs de les défavoriser davantage. En effet, et nul ne semble s'en inquiéter beaucoup, les nouveaux taux de conversion du capital en rente, instaurés notamment par la Winterthur, est de 5,454 % pour les femmes contre 5,835 pour les hommes. Ainsi le combat n'est même plus de réduire les inégalités entre femmes et hommes, mais d'essayer d'éviter qu'impunément, il ne s'en crée chaque jour davantage.

L'« égalité » selon les partis gouvernementaux : du plus catastrophique au moins pire

Désormais, aucun parti politique n'oserait remettre l'égalité femme-homme ouvertement en doute; mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit de prévoir des mesures concrètes pour pallier les flagrantes et inadmissibles inégalités qui persistent? Avant de s'occuper de quelques candidats, un rapide survol des programmes des différents partis gouvernementaux en campagne pour les élections fédérales s'impose.

Le plus catastrophique en matière de politique féministe est sans doute celui de l'Union démocratique du centre (UDC). Au niveau fédéral, ce parti annonce que «les deux sexes et les générations agissent en partenaires sans intervention de l'Etat», ce qui signifie que l'UDC combat fermement l'assurance maternité. L'assurance maternité financée par l'allocation perte de gain (APG) a été accepté en juin dernier par le Parlement. Mais l'UDC la menace aujourd'hui d'un référendum. De plus, sa section fribourgeoise n'hésite pas à proclamer que «les familles doivent pouvoir assumer à nouveau certaines tâches (soins aux malades, entretien des personnes âgées et éducation des enfants notamment) qui aujourd'hui coûtent extrêmement cher à la collectivité». Autant dire que les femmes peuvent immédiatement rentrer dans leur foyer jouer les anges gardiens. Le Parti radical quant à lui a soutenu l'assurance maternité de 14 semaines et les femmes du parti demandent de surcroît des mesures supplémentaires contre la violence conjugale. Le Parti démocrate-chrétien a lui aussi défendu la création d'une assurance maternité inscrivant son action dans la promotion et la défense des familles. Le Parti socialiste est le seul des partis gouvernementaux qui promet, dans la mesure de ses possibilités, de s'attaquer aux disparités salariales qui touchent les femmes. Cependant aucun de ces partis ne semble prêt pour l'instant à prendre des mesures volontaristes radicales afin de combler les inégalités qui prétéritent gravement les femmes en matière d'assurances sociales. L'égalité semble devoir se réaliser par la grâce du Saint esprit. Mes sœurs prions, mais prions à gauche.

La Wintherthur et la Zurich, au dessus de la loi

La Conférence latine des déléguées à l'égalité (CLDE) estime que la décision des compagnies d'assurance Winterthur et la Zurich de réduire plus fortement le taux de conversion de l'avoir-vieillesse en rentes pour les femmes que pour les hommes constitue une violation du principe de l'égalité. Le feu vert donné par l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) émet des signaux inquiétants pour la politique de l'égalité et compromet le régime des retraites dans son ensemble. L'espérance de vie sur la base de laquelle les calculs ont été effectués est beaucoup trop longue. Les mesures annoncées émettent par ailleurs des signaux délétères pour la politique de l'égalité : pour couvrir les déficits des caisses de pension, les femmes devraient payer un tribut plus lourd que les hommes, et ceci sur la simple foi d'une donnée statistique (hypothétique de surcroît). Les femmes, qui toucheront de toute façon des rentes moins élevées (dans les trois piliers) parce qu'elles sont moins bien payées que les hommes, parce qu'elles interrompent leur activité professionnelle pour élever leurs enfants et parce la ségrégation sexuelle sur le marché du travail persiste, devraient donc s'accommoder de cette amputation supplémentaire de leur retraite. Pareille mesure est en contradiction flagrante avec la réalisation de l'égalité de fait que prônent la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité. C'est pourquoi la CLDE demande aux autorités fédérales compétentes de revoir leur pratique et de respecter l'interdiction de discrimination.

Souvenez-vous des élections de 1999

En 1999, la palme du plus grand nombre de candidates aux élections fédérales, tous partis confondus, revenait au canton de Bâle-ville avec 44,4% de candidates. Le bonnet d'âne revenait au Tessin : 16,1% de femmes étaient proposées aux électeur-trice-s. A l'échelle des partis, le parti qui a présenté le plus grand nombre de femmes avec 73,5% de candidates, c'est l'Alternative socialiste verte et groupement féministes (AVF). Le parti qui a proposé le moins de candidates, avec un taux de seulement 12,5%, est la Lega dei Ticinesi (extrême droite).

Quant aux partis gouvernementaux : le Parti socialiste était en tête avec 46,7% de candidates, tandis que l'Union démocratique du centre (UDC) est en queue de peloton avec 22,6% de femmes proposées à la députation.

A l'issue des élections de 1999, dix cantons n'avaient aucune femme au Parlement et huit partis sur une quinzaine n'étaient représentés que par des hommes. Globalement, moins d'un quart des sièges du Parlement ont été occupés par des femmes à l'issue des élections de 1999 (20% au Conseil des Etats et 24 au Conseil national).